



בס"ד, ה' תשרי תשפ"א, 2-25-10/פ"א

## Directives Halakhique veille de Kippour 5781

Ces derniers jours, nombreux ont été les questionnements au sujet du bon déroulement des prières et du jeûne de Kippour, en ces temps difficiles de pandémie, selon le respect des directives du ministère de la sante.

Tout d'abord je me dois d'insister, sur notre obligation de suivre et respecter les gestes barrières, comme la distanciation sociale de quelques mètres, l'ouverture des fenêtres dans les synagogues, ainsi que le port du masque ou écharpe, recouvrant le nez et la bouche.

Notre Torah, est une Torah d'Hachem. Hachem nous oblige de se protéger, comme nous dit le verset « *prenez donc bien gardes à vous-même* ». De plus, la Torah nous enseigne « *et vous vivrez par la pratique des lois* ». Sur ce verset, nos Sages enseignent dans le traité Yoma (85b) « *vous vivrez, et non vous mourrez* ». Ainsi, en cas de danger de mort on repousse toute la Torah, comme il est écrit dans le Rambam (lois de Chabbat Chap.2 Halakha 3) : *Et il est interdit d'hésiter devant la profanation du Chabbat dont la vie est en danger* »

Les Tossafot (Baba Kama 23a) ont d'ailleurs enseigné : « *une personne doit faire plus attention de ne pas causer un dommage à son ami, plus qu'à soi-même* ». Il est évident que cet interdit concerne aussi de faire attention de ne pas causer une possible contamination à son ami *Has Veshalom*.

Le Gaon Rabbi Akiva Iguere Zatsal, publia à son époque, alors en période d'une pandémie déclarée par le Cholera en Europe. Il écrivit : j'avertis à plusieurs reprises, plusieurs avertissements quant à notre conduite... comme fixe et jugés par les médecins... on ne transgressera pas leurs directives. Fin de citation.

### Les prières

- Chaque homme et femme prieront proche de leur domicile, jusqu'à que la situation s'améliore par la miséricorde divine
- On peut s'associer à l'Atarath Nedarim par téléphone ou d'autres plateformes Technologiques. Pour un malade qui n'a pas la possibilité d'écouter l'Atarath Nedarim, il pourra se tenir sur son Atarath Nedarim dite l'année précédente.
- Il est préférable de s'abstenir de se rendre au Mikve la veille de Kippour, sauf s'il s'agit d'un Mikve entièrement prive. L'habitude que nous avons de nous rendre dans les Mikve les veilles de Kippour est une coutume importante. Mais il ne s'agit pas pour autant d'une obligation selon la loi strict (Rosh fin du traite Yoma). Ainsi, en cas de doute d'une possible contamination, on s'abstiendra de s'y rendre, même pour celui qui a l'habitude de se tremper tous les jours.
- Les grandes Synagogues n'organiseront pas de grands offices avec un grand nombre de fidèles, mais devront diviser les fidèles, afin que cela corresponde aux normes du ministère de la santé. Ils sépareront avec des rideaux plastiques assez épais et ouvriront les fenêtres, même s'il y a une climatisation en marche dans la synagogue.
- On devra s'occuper de mettre en place des bâches, pour les prières organisées en extérieur.
- S'il n'y a pas assez de place pour les hommes, les femmes prieront chez elles. Ainsi, cette année elles limiteront leurs venus dans les synagogues



- Une personne âgée, ou bien une personne ayant une maladie, ils leur sera préférables de prier dans les Minyanim organisés en extérieur
- Afin de ne pas rester trop longtemps ensemble dans les lieux de prières, on devra abrégé les chants et Piyoutim de la prière, et on laissera de côté les paroles de réveil et de Moussar, comme nous avons habitude de dire chaque année.

### Le jeûne

- Une personne en quatorzaine à cause du fait qui a été testée positif au Covid19, mais ne ressent aucun symptôme, jeûnera normalement.
- De même pour une personne qui fut atteinte par le Covid19 et a guérie, même s'il est encore un peu faible, devra jeuner normalement.
- Une personne en quatorzaine, et ressent des douleurs d'articulation et touse, commencera à jeuner. Mais il devra être vigilant, car en cas de faiblesse importante et des maux de tête, il devra boire 1 litre d'eau dans la journée, selon les mesures de *Chiourim*\*. De plus, Si cette personne est âgée de plus de 45 ans, ou bien qu'il est atteint de maladie chronique, et a de la toux, ou bien des maux musculaires, il devra (à part la boisson) aussi consommer selon le même principe des *Chiourim*\*.
- Une personne qui se trouve en quatorzaine et a une toux assez importante ou bien des difficultés à respirer, ne devra même pas commence à jeuner, mais dès le matin, il commencera à boire selon le principe des *Chiourim*. S'il est âgé de plus de 45 ans, ou bien il s'agit d'une personne ayant des maladies chroniques, il mangera aussi selon les *Chiourim*.
- Une personne atteinte du Covid19 mais ses seuls symptômes, sont la perte de gout et d'odorat, jeunera normalement.
- Une personne qui est atteinte du Covid19 et souffre de fièvre, d'une faiblesse assez importante, de toux ou bien de maux d'articulation, et est en plus alité, ou encore, cette personne souffre de difficulté respiratoire, on peut craindre dans tous ces cas, que son état puisse se dégrader et en arrive à un danger, comme nous avons pu le voir dans beaucoup de cas. Ainsi, cette personne sera dispensée du jeune, mais devra manger et boire selon les *Chiourim*, comme il est rapporté dans le Yalkout Yossef. A plus forte raison, s'il s'agit d'une personne âgée de plus de 45 ans ou bien atteint d'une maladie chronique.
- Une personne qui est atteinte du Covid19, mais qu'après trois jours, il ne souffre plus de fièvre et son état est presque normal, mis à part une certaine faiblesse, devra jeuner normalement. On ne se tiendra pas sur sa perte de gout et d'odorat qui n'est toujours pas revenu, car cela ne concerne en rien la loi sur le jeune. Ce qui définira la Halakha, sont les symptômes : la fièvre, la toux, et le fait que cette personne est alité ou bien qu'il souffre de difficulté respiratoire. Mais s'il ne se sent vraiment pas bien au cours du jeune, il mangera selon les *Chiourine*.

Avec une prière au Créateur du monde, qui envoie une guérison complète à tous les malades, qui arrête cette pandémie de nous, de tout Israël et de tous les habitants du monde. Que l'on entende que des bonnes nouvelles, que l'on soit inscrit et scellé dans le livre de la vie et de la paix. Qui reçoive nos prières avec volonté, par une délivrance complète très bientôt, Amen.



בברכת גמר חתימה טובה,

יצחק יוסף  
הראשון לציון  
הרב הראשי לישראל

\**Chiourim* d'eau : quantité d'eau de 40g toutes les 10 minutes  
*Chiourim* aliment : 30g de pain toutes les 10 minutes